



Programmes des formations 2021

*Organisme de formations,
de conseils
et d'accompagnements
en prévention des risques professionnels.*

Plaçons l'humain au cœur de nos priorités.

Bonjour,

Notre organisme de formation présent activement sur la Guyane depuis septembre 2020 avec la création de Schneider Prévention Guyane qui est l'extension directe de Schneider Prévention, créé quant à lui en 2015 en région Centre-Val de Loire.

Nous avons à cœur de développer nos méthodes en matière de formations et de préventions qui s'inspirent de nombreuses années vécues en unités opérationnelles à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et en formations certifiantes à l'Institut National de Recherche en Sécurité (INRS). Notre équipe se compose également de formateurs et formatrices issus de la sphère tant publique que privée et possédant des spécialités variées (incendie, électricité, risque psycho-sociaux, ergothérapeute, infirmière, formateurs de formateurs, SST, PRAP IBC et 2S, IPRP...).

La richesse de notre réseau vous permet de bénéficier de nombreuses formations que nous vous présentons dans ce catalogue.

Florent Schneider, directeur

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane

Intitulé de la formation	Abréviation	Page
<i>Devenir Sauveteur secouriste du travail</i>	SST	4
<i>Maintien et actualisation des compétences de SST</i>	MAC SST	5
<i>Devenir Formateur SST</i>	FOSST	6
<i>Devenir Formateur SST (allègement pour les formateurs PS)</i>	ALLFOSST	7
<i>Maintien et actualisation des compétences de formateur SST</i>	MACFOSST	8
<i>Prévention des risques liés aux activités physiques dans les domaines de l'industrie, du BTP, du commerce, du bureau et de la petite enfance</i>	PRAP IBC	9
<i>Maintien et actualisation des compétences PRAP IBC</i>	MAC PRAP IBC	10
<i>Formateur PRAP IBC</i>	FOPRAP IBC	11
<i>Prévention des risques liés aux activités physiques dans le domaine sanitaires et médico-social</i>	PRAP 2S	12
<i>Formateur PRAP 2S</i>	FOPRAP 2S	13
<i>Formation du dirigeant, assurer les conditions de réussite de la PRAP</i>	DIRPRAP	14
<i>Formation initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS)</i>	RPS	15
<i>Initiations aux Gestes et postures</i>	GP	16
<i>Préparations à l'habilitation électrique non-électricien : HO HOv BO</i>	HOBO	17
<i>Préparations à l'habilitation électrique non-électricien : BS BE HE manœuvre</i>	BSBE	18
<i>Manipulation des extincteurs et équipier de 1^{ère} intervention</i>	INC	19
<i>Manipulation des extincteurs et équipier de 1^{ère} intervention en réalité virtuelle</i>	INCVR	20
<i>Guide-file, serre-file et responsable évacuation</i>	EVAC	21
<i>Formateur Incendie</i>	FORINC	22
<i>Agent de sécurité incendie SSIAP 1</i>	SSIAP1	23
<i>Agent de sécurité incendie SSIAP 1 – recyclage</i>	RECSSIAP1	24
<i>Agent de sécurité incendie SSIAP 1 - remise à niveau</i>	REMSSIAP1	25
<i>Equivalence Sapeurs-pompiers - Agent de sécurité incendie SSIAP1</i>	POMPSSIAP1	26
<i>Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2</i>	SSIAP2	27
<i>Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2 -recyclage</i>	RECSSIAP2	28
<i>Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2 – remise à niveau</i>	REMSSIAP2	29
<i>Chef de service de sécurité incendie SSIAP 3</i>	SSIAP3	30
<i>Chef de service de sécurité incendie SSIAP 3- recyclage</i>	RECSSIAP3	31
<i>Chef de service de sécurité incendie SSIAP 3- remise à niveau</i>	REMSSIAP3	32
<i>Référent COVID</i>	REFCOV	33
<i>Journée Santé Sécurité au Travail</i>	JSST	34



Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

SST



Objectifs de la formation :



Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est :

- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,
- D'être acteur de la prévention dans l'entreprise.



Programme de la formation :

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail.
- Les notions de bases en prévention des risques professionnels.
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Les actions Protéger, Examiner, Faire Alerter
- Secourir (Saignement abondant / Etouffement / Malaise / Brûlure / Douleur empêchant certains mouvements / Plaie qui ne saigne pas abondamment / Ne répond pas mais respire / Ne répond pas et ne respire pas)
- Epreuves certificatives.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Mises en scènes réalistes et adaptées au métier de chaque stagiaire
Du matériel pédagogique de qualité (mannequin de secourisme interactif, défibrillateur, maquillage pour les simulations, etc.)



Qualification du formateur :

Formateur SST certifié INRS à jour de sa formation continue
Expérience dans la prévention des risques professionnels



Compétences :

- Un certificat de SST délivré par l'**INRS** validé pour 24 mois (à renouveler lors d'un MAC SST de 7h)
- Une équivalence au **PSC1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1)
- Une véritable **compétence reconnue** vis-à-vis de ses collègues, de son employeur en tant qu'**auxiliaire de prévention**



Réglementation :

Article R.4224-16 du Code du travail

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Tout personnel



Prérequis : Aucun



Durée : 14h minimum en présentiel
+ 2 h de module complémentaire (en option)



Effectif :
De 4 à 10 personnes par session



Validation :
2 épreuves certificatives : l'une lors d'un questionnaire et la seconde lors d'une mise en situation
Remise d'une carte SST certifiée INRS



Tarification :
▪ Inter entreprise : 190€ par stagiaire
▪ Intra entreprise : 1700€ par session

Financement :

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Maintien et actualisation des compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

MAC SST

Le MAC SST permet une remise à niveau des compétences du SST mais également un échange enrichissant entre les stagiaires sur l'implication de chacun dans la prévention.



Objectifs de la formation :

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est :

- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,
- D'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Programme de la formation :

Rappel sur :

- Le Sauveteur Secouriste du Travail.
- Les évolutions réglementaires
- Les notions de bases en prévention des risques professionnels.
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Les actions Protéger, Examiner, Faire Alerter
- Secourir (Saignement abondant / Etouffement / Malaise / Brûlure / Douleur empêchant certains mouvements / Plaie qui ne saigne pas abondamment / Ne répond pas mais respire / Ne répond pas et ne respire pas)
- Epreuves certificatives.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Mises en scènes réalistes et adaptées au métier de chaque stagiaire
Du matériel pédagogique de qualité (mannequin de secourisme interactif, défibrillateur, maquillage pour les simulations, etc.)

Qualification du formateur :


Formateur SST certifié INRS à jour de sa formation continue
Expérience dans la prévention des risques professionnels

Compétences :

- Un certificat de SST délivré par l'INRS validé pour 24 mois (à renouveler lors d'un MAC SST de 7h)
- Une équivalence au **PSC1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1)
- Une véritable **compétence reconnue** vis-à-vis de ses collègues, de son employeur en tant qu'**auxiliaire de prévention**


Réglementation :


Article R.4224-16 du Code du travail
Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail

 **Public :** Tout personnel détenteur du certificat SST

 **Prérequis :** détenir le certificat SST

 **Durée :** 7h minimum en présentiel

 **Effectif :**
De 4 à 10 personnes par session

 **Validation :**
2 épreuves certificatives : l'une lors d'un questionnaire et la seconde lors d'une mise en situation
Remise d'une carte SST certifiée INRS

 **Tarification :**
▪ Inter entreprise : 130€ par stagiaire
▪ Intra entreprise : 1100€ par session
Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou
QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou
Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr
EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Devenir Formateur en sauvetage secourisme du travail

Formateur SST



Objectifs de la formation :

Le formateur SST :

- Assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST ;
- Développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise ;
- Adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.



Programme de la formation :

- Présentation de la formation et de son organisation
- La formation professionnelle : L'ingénierie de formation ; Les différents référentiels ; L'ingénierie pédagogique ; Le document de référence
- Le dispositif de formation SST : Le référentiel de compétences SST ; Guide des données techniques – rappel de la formation SST ; Le plan d'intervention
- Rappels des notions de base en prévention
- La démarche de prévention d'une entreprise
- Méthodologie de projet de formation
- Le projet de formation SST dans la démarche de prévention d'une entreprise
- Les fondamentaux de la pédagogie de l'adulte
- Les méthodes pédagogiques
- Les objectifs
- Les outils pédagogiques
- Les méthodes pédagogiques adaptées à la formation SST – Mise en application
- Mise en application séquence péda
- Mise en place d'une stratégie pédagogique : Le déroulé pédagogique
- Bilan de la première partie de formation
- Retour intersession : Epreuve certificative 1
- Construction d'une séquence de formation (suite)
- Mise en application
- Typologies d'évaluation et conduite de l'évaluation des SST
- Le référentiel de certification SST
- Mise en application et préparation des évaluations formatives / épreuves certificatives
- Les fondamentaux de la communication
- Les outils de communication
- Construction d'une séquence de formation (allant jusqu'à l'évaluation) et mise en application
- Construction d'une séquence de formation et révisions des techniques
- Préparation de l'épreuve certificative 2 - Epreuve certificative 2
- L'organisation administrative de la formation et l'outil de gestion national Forprev
- Bilan de l'action de formation



Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation dynamique comprenant des exposés interactifs, du travail de groupe, des mises en situation afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'autonomie en formation SST.



Qualification du formateur :

Formateur de Formateur SST certifié INRS à jour de sa formation continue



Compétences :

Compétence 1 : démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

Compétence 2 : maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

Compétence 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : futur formateur



Prérequis :

-être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée ;
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription) ;
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.



Durée : 56 heures en présentiel réparties sur 2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession



Effectif :

De 5 à 10 personnes par session



Validation :

2 épreuves certificatives
Validité de 36 mois (MAC FO SST)
Remise d'une carte de Formateur SST certifiée INRS



Tarification :

Inter entreprise : 1200€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct



Devenir Formateur en sauvetage secourisme du travail **Allègement**

Formateur SST



Objectifs de la formation :

Le formateur SST :

- assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST ;
- développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise ;
- adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.



Programme de la formation :

- Présentation de la formation et de son organisation
- La formation professionnelle : L'ingénierie de formation ; Les différents référentiels ; L'ingénierie pédagogique ; Le document de référence
- Le dispositif de formation SST : Le référentiel de compétences SST ; Guide des données techniques – rappel de la formation SST ; Le plan d'intervention
- Rappels des notions de base en prévention
- La démarche de prévention d'une entreprise
- Méthodologie de projet de formation
- Le projet de formation SST dans la démarche de prévention d'une entreprise
- Les fondamentaux de la pédagogie de l'adulte
- Rappels : Les méthodes pédagogiques ; Les objectifs ; Les outils pédagogiques ; Les méthodes pédagogiques adaptées à la formation SST – Mise en application ; Mise en application séquence péda ; Mise en place d'une stratégie pédagogique : Le déroulé pédagogique ; Les fondamentaux de la communication ; Les outils de communication
- Bilan de la première partie de formation
- Retour intersession : Epreuve certificative 1
- Construction d'une séquence de formation (suite) ; Mise en application
- Typologies d'évaluation et conduite de l'évaluation des SST
- Le référentiel de certification SST
- Mise en application et préparation des évaluations formatives / épreuves certificatives
- Construction d'une séquence de formation (allant jusqu'à l'évaluation) et mise en application
- Construction d'une séquence de formation et révisions des techniques
- Préparation de l'épreuve certificative 2 - Epreuve certificative 2
- L'organisation administrative de la formation et l'outil de gestion national Forprev
- Bilan de l'action de formation



Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation dynamique comprenant des exposés interactifs, du travail de groupe, des mises en situation afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'autonomie en formation SST.



Qualification du formateur :

Formateur de Formateur SST certifié INRS à jour de sa formation continue



Compétences :

Compétence 1 : démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise
Compétence 2 : maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST
Compétence 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : formateur PS ou PSC



Prérequis :

-être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée ;
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription) ;
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

-Titulaire du PAE FPSC ou PAE FPS.



Durée : 28 heures en présentiel réparties sur 2 semaines



Effectif :

De 5 à 10 personnes par session



Validation :

2 épreuves certificatives
Validité de 36 mois (MAC FO SST)
Remise d'une carte de Formateur SST certifiée INRS



Tarification :

Inter entreprise : 800€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Région Guyane :

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin

97310 Kourou

Région Centre Val-de-Loire :

Schneider Prévention

233, route d'Ardon

45160 Olivet

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Maintien et actualisation des compétences de Formateur en sauvetage secourisme du travail

MAC Formateur SST



Objectifs de la formation :

Le formateur SST :

- assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST ;
- développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant les SST plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise ;
- adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail.



Programme de la formation :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Echanges de pratique autour des dossiers préparés par les stagiaires (expérience vécue d'une formation SST)
- Echanges de pratique autour des dossiers préparés par les stagiaires (suite et fin)
- Actualisation des compétences (réglementaires techniques, pédagogiques, ...)
- Préparation de l'épreuve de certification
- Epreuve certificative
- Bilan de la formation



Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation dynamique comprenant des exposés interactifs, du travail de groupe, des mises en situations.



Qualification du formateur :

Formateur de Formateur SST certifié INRS à jour de sa formation continue.



Compétences :

Compétence 1 : démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.

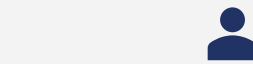
Compétence 2 : maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.

Compétence 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail.



Public : formateur SST



Prérequis :

-être titulaire du certificat de formateur SST



Durée : 21 heures en présentiel soit 3 journées



Effectif :

De 5 à 10 personnes par session



Validation :

2 épreuves certificatives
Validité de 36 mois (MAC FO SST)
Remise d'une carte de Formateur SST certifiée INRS



Tarification :

Inter entreprise : 450€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Région Guyane :

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin
97310 Kourou

Région Centre Val-de-Loire :

Schneider Prévention

233, route d'Ardon
45160 Olivet

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Devenir acteur en Prévention des Risques liés aux Activités Physiques

PRAP IBC-activités de bureau

La formation-action PRAP permet à tous les salariés de participer à la prévention des risques professionnels en luttant contre les risques de maladie professionnelle.

Mise en place dans un 1^{er} temps pour lutter contre les troubles musculosquelettiques (TMS), la PRAP est devenue une démarche pour le bien-être et la santé des salariés dans les domaines de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau (IBC-activités de bureau).

Objectifs de la formation :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Programme de la formation :

- La démarche en prévention :
 - Les enjeux
 - Les AT/MP
 - Les acteurs de la prévention
 - Le mécanisme d'apparition des dommages
 - Les risques
- Fonctionnement et limites du corps humain
- Observer, analyser, repérer et proposer face à une situation de travail dangereuse
- Restitution travail intersession
- Analyses et améliorations
- La remontée d'information
- Principe de sécurité physique et d'économie d'effort

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance de travaux de groupes, d'analyses, de recherches et d'échanges.
Projections de situations et propositions de solutions en adéquation avec le métier des stagiaires.

Qualification du formateur :

Formateur PRAP IBC certifié INRS à jour de sa formation continue.
Expérience dans la prévention des risques professionnels.

Compétences :

Un certificat de PRAP IBC délivré par l'INRS validé pour 24 mois (à renouveler lors d'un MAC PRAP de 7h) Acteur reconnu et impliqué dans la prévention des risques professionnels de son entreprise.

Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Tout personnel



Prérequis : Aucun



Durée : 14h minimum en présentiel soit 2 journée non consécutives (travail intersession)



Effectif :

De 4 à 10 personnes par session



Validation :

1 épreuves certificatives : l'une lors de l'analyse d'une situation de travail et des mesures de prévention à proposer
Remise d'une carte PRAP certifiée INRS



Tarification :

- Inter entreprise : 240€ par stagiaire
- Intra entreprise : devis sur demande

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Maintien et actualisation des compétences d'acteur en Prévention des Risques liés aux Activités Physiques

MAC PRAP IBC-bureau

La formation-action PRAP permet à tous les salariés de participer à la prévention des risques professionnels en luttant contre les risques de maladie professionnelle. Mise en place dans un 1^{er} temps pour lutter contre les troubles musculosquelettiques (TMS), la PRAP est devenue une démarche pour le bien être et la santé des salariés dans les domaines de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau (IBC-activités de bureau).



Objectifs de la formation :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



Programme de la formation :

- La démarche en prévention :
 - Les enjeux
 - Les AT/MP
 - Les acteurs de la prévention
 - Le mécanisme d'apparition des dommages
 - Les risques
- Fonctionnement et limites du corps humain
- Observer, analyser, repérer et proposer face à une situation de travail dangereuse
- Restitution travail intersession
- Analyses et améliorations
- La remontée d'information
- Principe de sécurité physique et d'économie d'effort



Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance de travaux de groupes, d'analyses, de recherches et d'échanges.
Projections de situations et propositions de solutions en adéquation avec le métier des stagiaires



Qualification du formateur :

Formateur PRAP IBC certifié INRS à jour de sa formation continue
Expérience dans la prévention des risques professionnels



Compétences :

Un certificat d'acteur PRAP IBC délivré par l'INRS validé pour 24 mois (à renouveler lors d'un MAC PRAP de 7h)
Acteur reconnu et impliqué dans la prévention des risques professionnels de son entreprise.



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Tout personnel



Prérequis : détenir le certificat d'acteur PRAP IBC



Durée : 7h minimum en présentiel soit 1 journée



Effectif :
De 4 à 10 personnes par session



Validation :

1 épreuves certificatives : l'une lors de l'analyse d'une situation de travail et des mesures de prévention à proposer
Remise d'une carte PRAP certifiée INRS



Tarification :

- Inter entreprise : 140€ par stagiaire
- Intra entreprise : devis sur demande

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Devenir Formateur PRAP IBC- activités de bureau



Objectifs de la formation :

- *Élaborer et animer un projet de formation-action Prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.*
- *Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.*
- *Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.*



Programme de la formation :

- *Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention*
- *Place de l'activité physique dans l'activité de travail*
- *Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur*
- *Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.*
- *Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.*
- *Analyse des déterminants de l'activité physique.*
- *Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.*
- *Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « salariés PRAP IBC »*



Méthodes et moyens pédagogiques :

- *Le stage alterne, exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.*
- *L'analyse des situations du travail seront abordées sur des situations filmées et seront applicables et testées sur le terrain*



Qualification du formateur :

Formateur de formateur PRAP IBC certifié INRS à jour de sa formation continue.
Expérience dans la prévention des risques professionnels.



Compétences :

Un certificat de PRAP IBC délivré par l'INRS validé pour 24 mois (à renouveler lors d'un MAC PRAP de 7h) Acteur reconnu et impliqué dans la prévention des risques professionnels de son entreprise.



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Salariés d'entreprises ou formateurs d'organismes de formation ou formateurs indépendants souhaitant devenir formateur à la prévention des risques liés à l'activité physique pour le secteur Industrie Bâtiment Commerce



Prérequis : Avoir suivi et validé le module bases en prévention



Durée : 70h minimum en présentiel soit 10 jours répartis en 4j + 3j + 3j



Effectif :
De 5 à 10 personnes par session



Validation :
Le certificat de Formateur PRAP IBC délivré au stagiaire est valable 36 mois. Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire "MAC Formateur PRAP IBC"



Tarifification :
▪ Inter entreprise : 2200€ par stagiaire

Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane

Devenir acteur PRAP 2S – prévention des risques liés à l'activité physique sanitaire et médico-social – version ALM

Objectifs de la formation :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Programme de la formation :

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires,
- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles,
- Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les principes de la prévention des risques,
- Les acteurs internes et externes de la prévention,
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie,
- Les éléments déterminants de l'activité physique,
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail,
- Observation et analyse d'une situation de travail,
- Analyse des postes du travail,
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique,
- La proposition d'amélioration des postes de travail,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort et leurs limites,
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
 - Déplacements naturels du patient
 - Schéma décisionnel sur l'aide à la mobilité (ALM) à mettre en place
 - Les aides à la manutention avec matériel.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports didactiques, travaux en sous-groupe et exercices pratiques

Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels, le travail sera transféré à l'étude des cas sur les situations des salariés


Une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'animateur de la démarche.


Qualification du formateur :


L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par **H2S FORMATION**, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS


Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Personnel du secteur sanitaire et social


Prérequis : Aucun.


Durée : 28h minimum en présentiel soit 4 jours


Effectif :
De 4 à 10 personnes par session


Validation :
Certificat d'acteur PRAP 2S délivré par le réseau prévention avec une validité de 2 ans.
Un maintien et actualisation des compétences est nécessaire tous les 24 mois.


Tarification :
En intra : Devis sur demande

Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Devenir Formateur PRAP 2S - Sanitaire et social – version ALM

Objectifs de la formation :

- *Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans un établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.*
- *Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.*
- *Concevoir et animer une formation-action du personnel du milieu sanitaire et social à la prévention des risques liés à l'activité physique.*
- *Animer et évaluer une séquence d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de soi.*

Programme de la formation :

- *Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la*
- *Connaître les enjeux humains, réglementaires et économiques de la prévention*
- *Les acteurs internes et externes de la prévention*
- *Le projet PRAP intégré à la démarche, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.*
- *Place de l'activité physique dans l'activité de travail.*
- *Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.*
- *Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, Environnementaux et physiques.*
- *Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.*
- *Analyse des déterminants de l'activité physique.*
- *Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.*
- *L'argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité,*
- *Les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement*
- *L'analyse d'une situation d'accompagnement*
- *Le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement*
- *La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité.*
- *Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « PRAP 2S ou IBC »*

Méthodes et moyens pédagogiques :

- *Le stage alterne, exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.*
- *L'analyse des situations du travail seront abordées sur des situations filmées et seront applicables et testés sur le terrain*

Qualification du formateur :

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par **H2S FORMATION**, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Public : Salariés d'entreprises ou formateurs d'organismes de formation ou formateurs indépendants souhaitant devenir formateur à la prévention des risques liés à l'activité physique pour le secteur Sanitaire et médico-social



Prérequis : Valider en ligne sur le site de l'INRS le module « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels », (@01001) ou une formation équivalente du réseau prévention ».



Durée : 98h minimum en présentiel soit 14 jours répartis en 5j + 5j + 4j



Effectif :
De 5 à 10 personnes par session



Validation :
Certificat de Formateur PRAP 2S option ALM, sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation.
Le certificat de Formateur PRAP2S délivré au stagiaire, est valable 36mois. Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire MAC Formateur PRAP 2S



Tarification :
2800€ par stagiaire

Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Formation du dirigeant : Assurer les conditions de réussite d'une démarche PRAP

Objectifs de la formation :

- Réussir la démarche de prévention à travers le dispositif
- Connaître les étapes et le principe de dispositif
- Identifier le rôle des acteurs dans ce dispositif et la possibilité de mise en œuvre
- Mettre en place le dispositif PRAP
- Établir le suivi de la démarche.

Programme de la formation :

- La démarche de prévention et les principes généraux
 - Origine de la PRAP
 - Les composantes de l'Homme au travail
 - Les charges : physique, mentale et émotionnelle
 - Activité et situations du travail
 - Principes d'analyse
- Le Management à la Santé & Sécurité au Travail à travers le dispositif PRAP
 - Le rôle des différents acteurs
 - Le rôle central de l'animateur
 - La communication
 - Le suivi de la démarche
 - Echange sur la faisabilité

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Une journée d'information et de partage sur la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels à travers le dispositif PRAP
- Une démarche réfléchie et structurée autour de la participation de tous les acteurs de l'établissement

Qualification du formateur :

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référencé par **H2S FORMATION**, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail



Public : Formation destinée aux dirigeants, aux responsables d'entreprise ayant en projet de former un formateur PRAP IBC ou 2S. Aux commerciaux des Organismes de formation ayant pour objet d'avoir un formateur PRAPIBC ou 2S dans leurs structures



Prérequis : Aucun



Durée : 7h soit 1 journée



Effectif :
De 2 à 8 personnes par session



Validation :
Attestation de formation



Tarification :
Intra entreprise :
De 2 à 8 stagiaires : 900€

Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU
www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr
05 94 32 37 13



S'initier à la prévention des risques psychosociaux



Initiation aux risques psychosociaux



Objectifs de la formation :

- Connaître les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets
- Connaître les facteurs présents dans la situation de travail et reconnus scientifiquement comme causes de RPS
- Identifier les RPS comme un risque professionnel
- Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS



Programme de la formation :

- Identifier et prévenir les risques psychosociaux (RPS)
- Introduction / brise glace
- Quels sont les risques psychosociaux ?
- Les différents risques, les causes et leurs effets
- Le cadre réglementaire applicable aux RPS
- Quels indicateurs pour la structure ?
- Comment repérer un salarié en difficulté ?
 - Les facteurs de risques psychosociaux
 - Les modèles reconnus scientifiquement
 - Les différents outils d'évaluation (questionnaire / grilles d'entretiens).
 - Boîte à outils
 - Engager une démarche de prévention
 - Les trois niveaux de prévention
 - Exemples d'actions
 - Rôle et responsabilité de chacun
 - La conduite du projet (participative)
 - Le retour et la communication aux salariés



Qualification du formateur :

- Formateur en initiation aux risques psychosociaux certifiés INRS.
- Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) spécialisé dans l'analyse de risque, le DUERP (document unique) et assurant des missions d'amélioration des conditions de travail auprès des entreprises et des collectivités.
- Formateur CSE/CSSCT.
- Directeur de Schneider Prévention Guyane.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Le stage alterne des apports de connaissances sur les risques psychosociaux et travaux en sous-groupes permettant de s'approprier les notions évoquées. Nous nous appuyons également sur des témoignages, animation et films (INRS) reflétant des situations de travail proches des environnements professionnels des participants



Les + de Schneider Prévention Guyane :

- + Propositions d'actions pour améliorer ou impulser une logique de prévention avec des outils mis à disposition.
- + Identification des conditions de réussite pour s'inscrire dans le réalisme et la durée
- + Formation conforme au référentiel INRS.



Public : Toute personne actrice de la prévention, CSE, DRH, service sécurité, médecin du travail, encadrement, etc.



Prérequis : Aucun



Durée : 2 journées, 14h



Effectif : 10 maximum/ session



Validation :

Evaluation continue
Attestation de fin de formation



Tarification :

Intra entreprise : devis sur demande

Financement :

OPCO, CPF

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

OE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation initiation aux gestes et postures

Bien que nous prônions l'adaptation du travail à l'homme et la démarche PRAP. Il est parfois nécessaire de commencer par la formation **gestes et postures**. Cette formation est indispensable dans tous les domaines d'activité afin d'éviter l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS).



Objectifs de la formation :

- Être capable d'analyser les risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé.
- Être capable d'effectuer certains mouvements en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Programme de la formation :

- La démarche en prévention :
 - Les enjeux
 - Les AT/MP
 - Les acteurs de la prévention
 - Le mécanisme d'apparition des dommages
 - Les risques
- Fonctionnement et limites du corps humain
- Principe de sécurité physique et d'économie d'effort

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance de travaux de groupes d'échanges. Projections de situations et propositions de solutions en adéquation avec le métier des stagiaires. Mise en œuvre concrète sur les objets du quotidien.

Qualification du formateur :

Formateur PRAP IBC certifié INRS à jour de sa formation continue. Expérience dans la prévention des risques professionnels.


Compétences :

Une attestation de formation est délivrée à l'ensemble des stagiaires ayant satisfait à l'évaluation formative.

Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail


Public : Tout personnel


Prérequis : Aucun


Durée : 7h en présentiel soit 1 journée


Effectif :
De 4 à 10 personnes par session


Validation :
Evaluation formative
Remise d'une attestation de formation


Tarification :

- Inter entreprise : 130€ par stagiaire
- Intra entreprise : devis sur demande

Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation habilitation électrique

H0/H0v/B0



Objectifs de la formation :

La formation Habilitation Électrique H0/B0 a pour objectif de pouvoir exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510.

A l'issue de cette formation les stagiaires seront en mesure d'intégrer les principes de prévention du risque électrique dans leur travail et d'adopter la conduite à tenir adaptée en cas d'accident lié à l'électricité.



Programme de la formation :

1/ PRENDRE CONSCIENCE DES RISQUES ÉLECTRIQUES LIÉS AU TRAVAIL

- La tension et le courant
- Les risques liés à l'électricité et les accidents de travail associés
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- Le classement des installations
- Les travaux non électriques en basse tension
- Les travaux non électriques en haute tension

2/ IDENTIFIER ET ADOPTER LA BONNE CONDUITE POUR MAÎTRISER CES RISQUES

- Les distances de sécurité
- L'autorisation de travaux
- La lecture de la signalisation
- Les principes et exemples de verrouillage
- Les manœuvres de consignation
- Les rôles des différents intervenants
- L'utilisation du matériel de sécurité électrique
- L'utilisation des outils électrique portatifs à main
- La manipulation de l'outillage non spécifique aux électriciens

3/ RÉAGIR FACE A UN ACCIDENT

- La conduite à tenir en cas d'incident sur les équipements électriques
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Réagir en cas d'incendie sur les ouvrages électriques



Méthodes et moyens pédagogiques :

Recueil des attentes pré-formation.

Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques.

40 % pratique et 60 % théorique.



Qualification du formateur :

Formateur en prévention des risques professionnels avec une spécialité « risques électriques ».



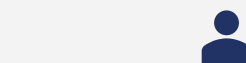
Compétences :

Prendre conscience des risques électriques liés au travail.
Identifier et adopter la bonne conduite pour maîtriser ces risques.



Réglementation :

Article R.4544-p et R4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510



Public : Tout salarié



Prérequis : Aucun



Durée :
4h en présentiel soit 1/2 jour



Effectif :
De 4 à 10 personnes par session



Validation :
Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation
Délivrance d'une attestation individuelle de formation
Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations
Recyclage tous les 3 ans



Tarification :

- Inter entreprise : 110€ par stagiaire
- Intra entreprise : 1000€ par session

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation habilitation électrique BE BS manœuvre



Objectifs de la formation :

La formation Habilitation Électrique BE BS Manoeuvre a pour but de donner les compétences nécessaires au personnel d'entreprise devant réaliser des travaux électriques simples.

Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples et des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510.



Programme de la formation :

1/ Connaître les notions élémentaires liées à l'électricité

- Les risques liés à l'électricité et les accidents de travail associés
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- Définition des habilitations électriques et leurs objectifs
- Les différents matériels et leurs domaines de tension associés
- Les unités usuelles (volts, ampère, watt) et leur point de mesures
- La loi d'Ohm
- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT

2/ Travailler en sécurité dans un environnement électrique

- Les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir du danger
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Les séquences de mise hors tension
- La réalisation d'une VAT (Vérification d'Absence de Tension)
- La réalisation d'une remise sous tension
- Les équipements de protection collective et individuelle

3/ Réaliser en toute sécurité un raccordement, un remplacement ou une manœuvre

- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Les documents, les instructions de sécurité et EPI nécessaires pour chaque intervention
- Remplacer un fusible, une lampe ou un accessoire
- Réaliser un raccordement hors tension
- Réaliser une manœuvre haute ou basse tension

4/ Réagir face à un accident

- La conduite à tenir en cas d'incident sur les équipements électriques
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Réagir en cas d'incendie sur les ouvrages électriques



Méthodes et moyens pédagogiques :

Recueil des attentes préformation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques. 40 % pratique et 60 % théorique.



Qualification du formateur :

Formateur en prévention des risques professionnels avec une spécialité « risques électriques »



Compétences :

A l'issue de cette formation les stagiaires seront en mesure de pratiquer en toute sécurité des manœuvres élémentaires incluant la réalisation de raccordements et de remplacements, d'adopter la conduite adaptée en cas d'accident lié à l'électricité et de participer à la prévention du risque électrique au sein de sa structure.



Réglementation :

Article R.4544-p et R4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510



Public : Tout salarié



Prérequis : Aucun



Durée :

11h en présentiel soit 1,5 jours



Effectif :

De 4 à 10 personnes par session



Validation :

Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation
Délivrance d'une attestation individuelle de formation

Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations

Recyclage tous les 3 ans (7h)



Tarification :

- Inter entreprise : 210€ par stagiaire
- Intra entreprise : 1900€ par session

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Manipulation des extincteurs en simulation réelle



Objectifs de la formation :

- Réagir en cas de départ de feu.
- Mettre en œuvre une extinction en maîtrisant le maniement de l'extincteur à l'aide d'un simulateur de flammes.
- Maîtriser les consignes d'urgence au sein de l'établissement.
- Alerter et prévenir les secours.
- Protéger les personnes, les biens et limiter les conséquences d'un sinistre incendie.
- Répondre à la réglementation relative à la connaissance des outils d'extinction et aux consignes d'urgence.



Programme de la formation :

- Sensibilisation du feu :
 - Les risques de départ de feu et les différentes causes.
 - Le triangle du feu.
 - Les modes de propagation (conduction, convection, projection, rayonnement).
 - Les conséquences du feu et l'impact financier pour l'entreprise.
 - Les moyens et procédés d'extinction.
- Les extincteurs :
 - Les consignes de sécurité liées à l'utilisation.
 - Les types d'extincteurs.
 - Les classes de feu.
- L'organisation interne :
 - Les consignes de sécurité.
 - Processus d'intervention.
 - Assurer sa sécurité et celle des autres.
 - Protéger les locaux et limiter les pertes financières ou matérielles.
 - Alerter les secours.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Cours théorique (50%) et exercices pratiques (50%), repérage des moyens de secours lors des formations en intra-entreprise.



Qualification du formateur :

Formateur incendie, sapeur-pompier expérimenté.
Expérience dans la prévention des risques professionnels.



Compétences :

Employé qualifié et reconnu de ses collègues en cas de sinistre et dans son rôle en prévention.




Réglementation :

Article R.4227-39 du Code du travail.

 **Public :** Tout salarié

 **Prérequis :** Aucun

 **Durée :** 2h en présentiel

 **Effectif :**

Jusqu'à 10 personnes par session

 **Validation :**

Participation active.
Validation lors du maniement de l'extincteur.
Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.

 **Tarification :**

Intra entreprise : 600€ par session

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Manipulation des extincteurs en réalité virtuelle



Objectifs de la formation :

- Réagir en cas de départ de feu.
- Mettre en œuvre une extinction en maîtrisant le maniement de l'extincteur. Simulation en réalité virtuelle.
- Maîtriser les consignes d'urgence au sein de l'établissement.
- Alerter et prévenir les secours.
- Protéger les personnes, les biens et limiter les conséquences d'un sinistre incendie.
- Répondre à la réglementation relative à la connaissance des outils d'extinction et aux consignes d'urgence.



Programme de la formation :

- Sensibilisation au feu :
 - Les risques de départ de feu et les différentes causes.
 - Le triangle du feu.
 - Les modes de propagation (conduction, convection, projection, rayonnement).
 - Les conséquences du feu et l'impact financier pour l'entreprise.
 - Les moyens et procédés d'extinction.
- Les extincteurs :
 - Les consignes de sécurité liées à l'utilisation.
 - Les types d'extincteurs.
 - Les classes de feu.
- L'organisation interne :
 - Les consignes de sécurité.
 - Processus d'intervention.
 - Assurer sa sécurité et celle des autres.
 - Protéger les locaux et limiter les pertes financières ou matérielles.
 - Alerter les secours.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Exercices pratiques en réalité virtuelle dans une situation totalement immersive sur différents scénarios de départ de feu.



Qualification du formateur :

Formateur incendie, sapeur-pompier expérimenté.
Expérience dans la prévention des risques professionnels.



Compétences :

Employé qualifié et reconnu de ses collègues en cas de sinistre et dans son rôle en prévention.



Réglementation :

Article R.4227-39 du Code du travail.



Public : Tout salarié



Prérequis : Aucun



Durée : 2h en présentiel



Effectif :

Jusqu'à 6 personnes par session



Validation :

Participation active.

Validation lors du passage en réalité virtuelle. (80% de réussite)

Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.



Tarification :

Intra entreprise : 600€ par session

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Guide-file / Serre-file

Responsable évacuation



Objectifs de la formation :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour organiser et gérer une évacuation rapide face à un début d'incendie
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, les points de rassemblement et la conduite à tenir pour évacuer les personnels et/ou les visiteurs
- Connaître les missions des différents acteurs dans la procédure d'évacuation, et les consignes d'évacuation
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement

Programme de la formation :

- Connaissance de l'établissement, ses risques et ses moyens de lutte contre les incendies
- Les causes et conséquences de l'incendie
- Le triangle du feu et les différentes classes de feu
- Les grands principes et moyens d'extinctions du feu
- Importance de l'évacuation lors d'un incendie
- Signal d'alarme, alerte aux services de secours et mise en sécurité du personnel
- Procédures d'évacuation et consignes de sécurité
- Rôles des différents acteurs : chargés d'évacuation, guides et serre-files
- Point de rassemblement

Méthodes et moyens pédagogiques :

Interaction permanente entre les participants et le formateur
Alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets
Mise en situation des participants par des exercices pratiques d'évacuation

Qualification du formateur :


Formateur incendie, sapeur-pompier expérimenté
Expérience dans la prévention des risques professionnels


Compétences :

Employé qualifié et reconnu de ses collègues en cas de sinistre et dans son rôle en prévention

Réglementation :


Article R.4227-39 du Code du travail


Public : Tout personnel désigné au sein de l'établissement


Prérequis : Aucun


Durée : 3h minimum en présentiel soit ½ journée


Effectif :
Jusqu'à 10 personnes par session


Validation :
Participation active, questionnaire en fin de session
Remise d'une attestation individuelle de formation.
Inscription au registre de sécurité de l'entreprise.


Tarification :
▪ Intra entreprise : 1000€ par session
Financement :
OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

OE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formateur Incendie et évacuation



Objectifs de la formation :

- Connaître les risques liés à l'incendie et les bases de la prévention qui y sont associées.
- Animer, organiser et mettre en œuvre une formation à la manipulation des extincteurs à l'aide d'un simulateur de flamme réelle et virtuelle
- Animer, organiser et mettre en œuvre une formation d'équipier de 1^{ère} intervention
- Animer, organiser et mettre en œuvre une formation de guide-file, serre-file et responsable d'évacuation.
- Préparer et réaliser un exercice d'évacuation dans un établissement



Programme de la formation :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Connaissance sur les incendies
- Connaissance en prévention des incendies
- Les extincteurs
- Les moyens d'évacuation
- Equipier de 1^{ère} intervention
- Bilan de la formation



Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation dynamique comprenant des exposés interactifs, du travail de groupe, des mises en situations.



Qualification du formateur :

Formateur incendie et en prévention des risques professionnels



Public : Toute personne voulant devenir formateur incendie en entreprise ou en freelance



Prérequis :

Aucun



Durée : 28 heures en présentiel soit journées



Effectif :

De 4 à 10 personnes par session



Validation :

Evaluation continue

Remise d'une attestation de formation.



Tarification :

Inter entreprise : 800€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Région Guyane :

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin

97310 Kourou

Région Centre Val-de-Loire :

Schneider Prévention

233, route d'Ardon

45160 Olivet

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation SSIAP 1 Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Objectifs de la formation :

Les SSIAP 1, les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Acquérir les compétences permettant d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP (Etablissement recevant du public) et des IGH (Immeuble de grande hauteur).

Le travail de l'agent de sécurité incendie consiste surtout à faire de la prévention. Son objectif est de contrôler le matériel pour s'assurer que le système d'alarme et que les extincteurs sont exploitables en cas d'incendie



Programme de la formation :

1. Le feu et ses conséquences – 6H
2. Sécurité incendie – 17H
3. Installations techniques – 9H
4. Rôles et missions des agents de sécurité incendie – 18H
5. Concrétisation des acquis – 17H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Exercer son rôle de SSIAP 1 dans la prévention des incendies, accueillir les secours et évacuer le public
- Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et l'assistance aux personnes

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

- SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante



Durée : 67h + 3h d'examen



Effectif :

12 personnes maximum par session



Validation :

Epreuves écrites (QCM) et pratiques (ronde avec anomalies et sinistres)
L'examen se déroule devant un jury

Evaluation/Examen :

Présidé par le SDIS973

Tarif :

950€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Recyclage SSIAP 1 Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Objectifs de la formation :

La formation de recyclage SSIAP 1 permet aux agents de sécurité incendie de maintenir les connaissances initiales de leur métier.

Maintenir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grandes hauteurs (IGH).
Mettre à jour son diplôme SSIAP 1



Programme de la formation :

1. PREVENTION – 5H
2. MOYENS DE SECOURS – 3H
3. MISE EN SITUATION D'INTERVENTION – 6H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Exercer son rôle de SSIAP 1 dans la prévention des incendies, accueillir les secours et évacuer le public
- Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et l'assistance aux personnes

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.1 en cours de validité, ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3

Qualification de secourisme en cours de validité (SST, PSC1, PSE1, AFPPS...)

Justifier de 1607 heures d'activité en tant que SSIAP 1 lors des 36 derniers mois.



Durée : 14h (2 jours)



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation/Evaluation :

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Evaluation du formateur tout au long de la formation



Tarif :

Inter entreprise : 250€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Remise à niveau SSIAP 1

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Objectifs de la formation :

- La formation REM SSIAP 1 est de remettre à niveau vos compétences acquises initialement dans le cadre du diplôme pour réaliser de nouveau des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et d'immeubles de grande hauteur (IGH)
- Maintenir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grandes hauteurs (IGH).
- Mettre à jour son diplôme SSIAP 1

Programme de la formation :

1. FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE – 3H
2. PREVENTION – 5H
3. MOYENS DE SECOURS – 3H
4. MISE EN SITUATION D'INTERVENTION – 6H
5. EXPLOITATION DU PC SECURITE – 2H
6. RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – 2H
- 7.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation

Compétences :

- Exercer son rôle de SSIAP 1 dans la prévention des incendies, accueillir les secours et évacuer le public
- Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et l'assistance aux personnes

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.1, d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
Qualification de secourisme en cours de validité (SST, PSC1, PSE1, AFPPS...)
Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie



Durée : 21h (3 jours)



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation/Evaluation :

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Evaluation du formateur tout au long de la formation



Tarif :

Inter entreprise : 330€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Equivalence SSIAP 1

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du présent arrêté.

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence.



Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences permettant d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.



Programme de la formation :

- Agent SSIAP 1 équivalence
- Principes de la réglementation ERP et IGH
- Installations techniques
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
- Concrétisation des acquis



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Exercer son rôle de SSIAP 1 dans la prévention des incendies, accueillir les secours et évacuer le public
- Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et l'assistance aux personnes

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, pompiers militaires de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air ou marins-pompiers de la Marine nationale

Jeunes sapeurs-pompiers (depuis moins de trois ans)

Être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 ou CFAPSE)



Durée : 43h30



Effectif :

12 stagiaires maximum par session



Validation/Evaluation :

Epreuves écrites (QCM) et pratiques (ronde avec anomalies et sinistres)
L'examen se déroule devant un jury



Tarif :

- Inter entreprise : 700€ par stagiaire

Financement :

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

OF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation SSIAP 2 Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Les SSIAP 2, les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.



Programme de la formation :

1. Rôles et missions du chef d'équipe – 38H
2. Manipulation des systèmes de sécurité incendie – 10H
3. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie – 6H
4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise – 16H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Veiller au respect de la sécurité du travail et à la formation du personnel en matière incendie
- Manager les équipes de sécurité et diriger le poste de sécurité lors des sinistres

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Être titulaire de la qualification SSIAP1 en cours de validité

SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Avoir exercé 1607 heures en tant que SSIAP 1 durant les 24 derniers mois Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005



Durée : 67h + 3h d'examen



Effectif :

12 personnes maximum par session



Validation :

Epreuves écrites (QCM) et orales (animation d'une séquence pédagogique)

Pratiques (gestion du PC en situation de crise).

L'examen se déroule devant un jury



- Inter entreprise : 1250€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Recyclage SSIAP 2

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Les SSIAP 2, les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Objectifs de la formation :

Actualiser ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et IGH. S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC Sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens



Programme de la formation :

1. PREVENTION – 4H
2. MOYENS DE SECOURS – 2H
3. GESTION DU PC SECURITE – 3H
4. ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION – 2H
5. L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE – 3H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Veiller au respect de la sécurité du travail et à la formation du personnel en matière incendie
- Manager les équipes de sécurité et diriger le poste de sécurité lors des sinistres

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Etre titulaire de la qualification SSIAP/IGH/ERP 2ème degré SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.



Durée : 14h- 2 jours



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation :

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Evaluation du formateur tout au long de la formation



- Inter entreprise : 300€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Remise à niveau SSIAP 2

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



Formation de remise à niveau des compétences des agents SSIAP de niveau 2 leur permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les ERP ou IGH



Objectifs de la formation :

Actualiser ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et IGH. S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC Sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens



Programme de la formation :

1. FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE – 3H
2. MISE EN SITUATION D'INTERVENTION – 4H
3. PREVENTION – 4H
4. MOYENS DE SECOURS – 2H
5. GESTION DU PC SECURITE – 3H
6. ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION – 2H
7. L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE – 3H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation
-



Compétences :

- Veiller au respect de la sécurité du travail et à la formation du personnel en matière incendie
- Manager les équipes de sécurité et diriger le poste de sécurité lors des sinistres

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

- Etre titulaire de la qualification SSIAP/IGH/ERP 2ème degré SST ou PSE en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.
- Avoir exercé 1607 heures en tant que SSIAP 2 durant les 36 derniers mois et le justifier
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 2 mai 2005



Durée : 21h - 3 jours



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation :

- La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- Evaluation du formateur tout au long de la formation



- Inter entreprise : 350€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr
05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tel : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation SSIAP 3

Service de sécurité incendie Assistance à personnes

La formation SSIAP 3 concerne toute personne souhaitant devenir un Chef de Service de Sécurité Incendie au sein d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).



Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP



Programme de la formation :

1. LE FEU ET SES CONSEQUENCES – 12H
2. LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS – 65H
3. LA REGLEMENTATION INCENDIE – 70H
4. GESTION DES RISQUES – 23H
5. CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT – 6H
6. CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ – 6H
7. LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SECURITE – 26H
8. LE BUDGET DU SERVICE SECURITE – 8H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Respect des dispositions de l'article 6 et 1 de l'arrêté du 02 mai 2005

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) – ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité

Trois ans d'expérience dans la fonction de SSIAP 2

AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité.



Durée : 216h hors examen



Effectif :

10 stagiaires maximum par session



Validation :

Epreuve écrites (QCM et rédaction d'une notice technique de sécurité)

Epreuve orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service)

L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.



- Inter entreprise : 5800€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EUROL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Formation Recyclage SSIAP 3

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



S'assurer du maintien et des connaissances théoriques et pratiques liées aux ERP et IGH dans le domaine de la sécurité incendie

Objectifs de la formation :

S'assurer du maintien et des connaissances théoriques et pratiques liées aux ERP et IGH dans le domaine de la sécurité incendie et d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

Programme de la formation :

1. REGLEMENTATION – 7H
2. NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL – 2H
3. FONCTION MAINTENANCE – 2H
4. ETUDE DE CAS – 3H
5. L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – 2H
6. ANALYSE DES RISQUES – 5H
7. MOYENS DE SECOURS – 2H

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation

Compétences :

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Agents de service de sécurité incendie SSIAP 3, ERP 3 ou IGH 3 ayant la date de validité du diplôme dépassée (+ de 3 ans).
 Certificat de SST ou équivalent à jour (PSC1, PSE1...)
 Certificat médical de moins de 3 mois



Durée : 21h – 3 jours



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation :

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau
 Evaluation du formateur tout au long de la formation



- Inter entreprise : 650€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane
 3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13



Formation Remise à niveau SSIAP 3

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



S'assurer du maintien et des connaissances théoriques et pratiques liées aux ERP et IGH dans le domaine de la sécurité incendie



Objectifs de la formation :

S'assurer du maintien et des connaissances théoriques et pratiques liées aux ERP et IGH dans le domaine de la sécurité incendie et d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens



Programme de la formation :

1. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – 3H
2. COMMISSIONS DE SECURITE – 3H
3. REGLEMENTATION – 7H
4. NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL – 2H
5. FONCTION MAINTENANCE – 2H
6. ETUDE DE CAS – 3H
7. L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – 2H
8. ANALYSE DES RISQUES – 5H
9. MOYENS DE SECOURS – 2H
10. ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE – 6H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V).



Prérequis :

Agents de service de sécurité incendie SSIAP 3, ERP 3 ou IGH 3 ayant la date de validité du diplôme dépassée (+ de 3 ans).
Certificat de SST ou équivalent à jour (PSC1, PSE1...)
Certificat médical de moins de 3 mois



Durée : 35h – 5 jours



Effectif :

15 stagiaires maximum par session



Validation :

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau
Evaluation du formateur tout au long de la formation



- Inter entreprise : 850€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Réfèrent COVID



Objectifs de la formation :

- Mettre en œuvre les mesures indispensables à la reprise d'activité en assurant la sécurité des salariés.
- Savoir intégrer le risque COVID à l'entreprise et pouvoir adapter le travail au salarié.
- S'adapter à l'évolution du risque et des recommandations.



Programme de la formation :

1. Le Coronavirus COVID19.
2. Plan de reprise d'activité : que doit-il contenir ?
3. Principes généraux d'organisation.
4. Focus juridique.
5. Organisation spatiale, physique et humaine de l'entreprise.
6. Equipements de protection individuelle
7. Aspect sanitaire.
8. Mesures de prévention et conduites à tenir.
9. Le télétravail.
10. Organiser la reprise d'activité en prévenant les risques psychosociaux.
11. Les moyens de se tenir à jour.
12. Communication et retour d'expérience.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Travail en groupe sur les différents thèmes abordés.
Formation-action avec une mise en œuvre des procédures et des moyens propres à l'établissement.



Qualification du formateur :

Formateur en santé sécurité au travail et en prévention des risques professionnels.



Compétences :

Remise d'une attestation de formation

Personnel à même de mettre en place les mesures de protection contre un risque de pandémie au sein de son établissement.



Réglementation :

Adaptation du programme aux risques et au secteur de l'entreprise.

Cette formation a été créée en suivant les recommandations de l'INRS et du Ministère du Travail.

Article 4121-1 du Code du Travail



Public : Personnel nommé réfèrent COVID, encadrement de proximité



Prérequis : Aucun



Durée : 7 h soit 1 journée en présentiel



Effectif :

De 2 à 6 personnes par session



Validation :

Evaluation continue tout au long de la formation

Remise d'une attestation de formation



Tarification :

Intra entreprise : 1200€ par session

Inter entreprise : 300€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane



Journée Santé Sécurité au Travail

JSST



Objectifs de la formation :

- Permettre de former en masse vos salariés et vos agents sur des ateliers spécifiques de 2h chacun.
- Aborder un thème qui aura un impact.
- Rassembler pour créer une cohésion et une dynamique au sein de vos personnels



Programme de la formation :

Répartis en 3 groupes ou plus, les stagiaires évolueront sur plusieurs ateliers qui durent 2h chacun. Voici un exemple :

		8h-10h	10h-12h	13h-15h
Formation Incendie en réalité virtuelle		Groupe 1 10 personnes	Groupe 3 10 personnes	Groupe 2 10 personnes
Formation gestes qui sauvent		Groupe 2 10 personnes	Groupe 1 10 personnes	Groupe 3 10 personnes
Formation Gestes et postures		Groupe 3 10 personnes	Groupe 2 10 personnes	Groupe 1 10 personnes

Les thèmes sont bien évidemment modulables et la formation s'adapte pleinement aux besoins.



Méthodes et moyens pédagogiques :

Du matériel pédagogique de qualité (mannequin de secourisme interactif, défibrillateur, maquillage pour les simulations, etc.), réalité virtuelle, etc...



Qualification du formateur :

4 ou 6 Formateurs en prévention des risques professionnels (SST, PRAP, incendie) sont nécessaires pour animer cette journée. Une véritable équipe à votre service.



Compétences :

A l'issue de la journée, vos salariés ou vos agents auront 3 nouvelles compétences :

- Manipulation d'extincteur
- Initiation aux gestes qui sauvent
- Initiation aux gestes et postures



Réglementation :

Article L4121-1, Article L4121-2, Article L4121-3 du Code du travail

Public : Tout personnel



Prérequis : Aucun



Durée : 1 journée



Effectif :

Adapté à vos besoins
Jusqu'à 60 personnes par journée



Validation :

Evaluation continue
Inscription au registre de sécurité



Tarification :

Intra entreprise : devis sur demande

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr

contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

QE : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél : 05 94 32 37 13 / mail : contact@schneider-prevention.fr

EURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane

Centre de Formation situé **3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou**
(Face au marché couvert au vieux bourg de Kourou)



Pour plus de renseignements, consultez notre site internet :

www.schneider-prevention.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  @Schneider Prévention

Contactez-nous au **05 94 32 37 13**

ou en nous écrivant : **contact@schneider-prevention.fr**

